

Travailler en hauteur en toute sécurité - Module 3 : Contrôle et mise en service d'échafaudages, personne compétente // #1598

 8 h  200,00 €

Public

Entreprises de la construction

Toutes personnes amenées à contrôler des échafaudages.

Le suivi préalable du module 2 est obligatoire avant de participer au module 3.

Prérequis

Avoir suivi le module 2 : montage et démontage d'échafaudages

Objectifs

L' A.R. "Travaux en hauteur" du 31/08/2005 (http://www.construtec.be/files/u1/AR_trav_hauteur_31_08_05_annexe.pdf) , visant à réduire davantage le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles, comporte un certain nombre d'implications pour les employeurs:

Afin d'éviter les accidents de travail et maladies professionnelles, l'employeur doit utiliser les équipements de travail et de protection adéquats;

Les travailleurs-utilisateurs d'échafaudages doivent acquérir les connaissances nécessaires pour l'exécution de travaux en hauteur par le biais d'une formation;

L'employeur doit désigner et former des personnes compétentes.

...

Des travaux en hauteur s'effectuent dans chaque entreprise de construction. Afin de répondre aux exigences réglementaires, une formation "Travailler en hauteur en toute sécurité" (sécurité des travaux en hauteur) est fortement conseillée!

Ce que la formation vous propose?

Les connaissances et aptitudes apprises sont les suivantes:

Savoir prendre les mesures adéquates permettant de travailler sur des échafaudages dans le respect des règles de sécurité et de salubrité

Connaître le rôle des utilisateurs, des personnes compétentes et de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité du travail

Acquérir les notions de la réglementation relative au bien-être liée aux travaux en hauteur

La concrétisation et la mise en oeuvre des prescriptions relatives à la sécurité et l'hygiène.

Objectifs du module 3 :

- Permettre au travailleur de contrôler et mettre en service un échafaudage en toute sécurité ;
- Rédiger un plan de montage ;
- Comprendre la notice technique, le plan de montage et la classe de charge ;
- Effectuer une descente de charge.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1598 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation](#).

(<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/f2c4602e-5f2f-492a-afdc-374bb585220d>) Cette fiche se retrouve dans le **Catalogue wallon des formations** (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations>) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

- Rappels du module 2 ;
- Rédaction d'un plan de montage ;
- Analyse de notices techniques ;
- Rédaction de descentes de charges et notes de calcul ;
- Mise en application des obligations légales ;
- Comparaison des équipements ;
- Effectuer le contrôle et la mise en service des échafaudages;
- Les 8 points de contrôle ;
- Les documents associés à l'échafaudage ;
- Les règles de bonne pratique ;
- Le contrôle et le montage en toute sécurité ;
- Les conditions météo.

Informations pratiques

> Droit d'inscription

200,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

Verviers

- > Le 17 novembre 2026
De 8h30 à 17h

Liège

- > Le 19 mai 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 16 septembre 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 1 décembre 2026
De 8h30 à 17h

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

> Reconnaissance

Attestation de suivi de formation comme personne compétente

> Partenaires

Constructiv --> Pour les travailleurs de la construction